

### **Acquisition d'une parcelle rue du Plessis Nonain**

Monsieur MORIN, Adjoint responsable de la Commission Cadre de Vie – Travaux, expose le rapport suivant :

La parcelle cadastrée AI 250 de la propriété Massot située à l'angle des rues du Bocage et du Plessis Nonain nécessite une régularisation cadastrale.

Il vous est proposé :

- d'acquérir cette parcelle à titre gratuit,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte administratif ainsi que toutes les pièces nécessaires.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

**Pour copie conforme :**

**Le Maire :**

**Pierre-Yves MARDELÉ**